

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE À L'ADDS

par Richard Marcoux

L'ADDS-QM et ses militants s'imposent lors de la campagne électorale de 1998...

Tout au long de la campagne, les permanents et les militants de L'ADDS ont participé à des activités qui avaient, pour la plupart, été mijotées par le comité lutte. Vous avez participé à ces activités? BRAVO!! Vous n'avez malheureusement pas été en mesure de participer... QUEL DOMMAGE!!

**À L'AIDE SOCIALE,
ON EST ENCHAÎNÉ
DANS LE SYSTÈME...**

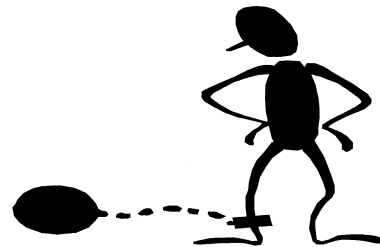
La période sur laquelle ces activités se sont déroulées est très courte. Nous avons débuté le 2 novembre au sous-sol de l'église St-Roch où se tenait l'investiture de la candidate péquiste Agnès Maltais. Les 12 personnes présentes ont distribué 200 tracts dénonçant les tendances néo-libérales du PQ. Elles ont aussi réussi à ramasser 100 signatures de militants péquistes pour appuyer notre revendication du barème plancher.

Le 9 novembre au matin, 2 courageuses personnes se sont rendues aux Folies de Paris dès 5 heures le matin pour assister à un débat public. A part la distribution des tracts, nos braves ont même tenté une intervention au micro.

Fait peu connu, le 20 novembre dernier on célébrait le 186ième jour du dépôt de la loi 186 sur la sécurité du revenu. Pour fêter l'évènement, 5 personnes se sont rendues au bureau du ministre de la région de Québec, monsieur Jean Rochon lui-même. Le joyeux groupe a donc remis au ministre... 186 nouilles!!

A l'aide sociale, on est enchaîné dans le système... c'était le slogan de l'action que nous avons mené lors du passage à Québec de notre bon premier ministre, le très honorable... Lucien Bouchard. Lors de ce grand rassemblement du PQ au Centre des Congrès le 22 novembre, 17 de nos membres se sont enchaînés aux portes du Centre des Congrès pour démontrer notre mécontentement au traitement que sert le PQ aux plus pauvres. Vous avez peut-être vu ces gens à l'ouverture des nouvelles télévisées ce jour-là...

Enfin, un autre magistral coup de force de l'ADDS en cette fin de campagne électorale... la dis-



tribution de 30000 tracts dans les quartiers centraux de Québec. Entre le 25 et le 29 novembre, les résidents ont été sensibilisés au fait que peu de gens pauvres votent. Nous avons intitulé cette action, JE SUIS PAUVRE, MAIS JE VOTE !

Bien d'autres actions ont été réalisées par l'ADDS au cours de cette campagne électorale. Près de 60 personnes ont participé aux différentes activités qui ont définitivement attiré l'attention de la population, des médias et même du PQ. Imaginez ce que ça aurait été si vous aviez participé....

Richard Marcoux est militant à l'ADDS

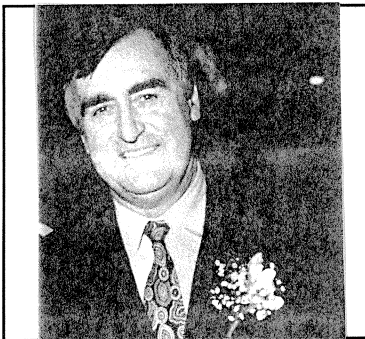
ÉLECTION 1998

Un nouveau Gouvernement?

par Serge Petitclerc

Le 30 novembre dernier, les québécoisEs ont démontré une fois de plus qu'ils sont très ambigus. Ils ont réélu un gouvernement péquiste très majoritaire (75 députéEs sur une possibilité de 125), mais le vote populaire a favorisé les libéraux (43.71% des votes contre 42.70% pour le Parti Québécois). Mais c'est compréhensible d'être un peu perdu en politique lorsque les deux partis principaux se ressemblent à ce point.

Tout de même, cette ambivalence a fait en sorte que nous nous retrouvons avec un gouvernement du PQ pour les quatre ou cinq prochaines années. Mais qu'en est-il de ce fameux nouveau gouvernement?

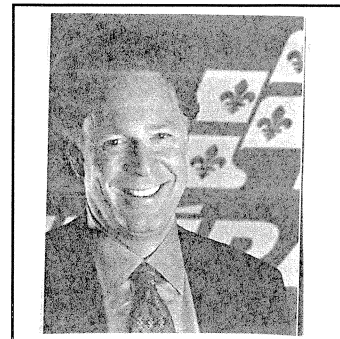


Tout d'abord, il faut avouer que le nouveau gouvernement ne sera pas vraiment différent dans sa composition. Toutes les têtes

dirigeantes du Parti Québécois ont été réélues, sauf l'ancien Ministre de la sécurité publique Pierre Bélanger, et il n'y a pas vraiment de nouveaux députéEs vedettes qui feront une réelle différence. Ce qui nous permet de dire que dans le fond, ce "nouveau" gouvernement sera sensiblement le même, si ce n'est que les ministres changeront de Ministères. Ils dirigeront donc de la même manière.

De plus, il faut être conscient que c'est la première fois qu'un gouvernement péquiste sous la direction de Lucien Bouchard est élu. Cela veut dire que ce gouvernement aura les mains libres pour continuer la même politique qu'il a appliquée depuis les dernières années, c'est-à-dire continuer les coupures pour atteindre le déficit zéro. Et rien nous permet de croire que les surplus budgétaires de l'après déficit zéro serviront à soulager la misère et la pauvreté au Québec. Une baisse d'impôt et le remboursement de la dette, qui ne peuvent profiter aux plus pauvres de notre société, semblent être les priorités du Gouvernement et de l'opposition. Parlant de l'opposition, il faut bien voir qu'elle n'est pas vraiment de notre côté. Le Parti

Libéral du Québec est en compétition constante avec le PQ pour savoir qui coupera le plus dans les services auprès de la



population. Il ne faut donc pas s'attendre à grand chose des libéraux avec un chef comme Jean Charest, le petit "gars de Sherbrooke" qui rêve aux politiques appauvrissantes du gouvernement conservateur de Mike Harris chez nos voisins du sud en Ontario.

Pour ce qui est de l'Action démocratique du Québec, il faut être conscient que même si son chef se donne quelques apparences progressistes, il reste au fond un politicien de droite comme ceux et celles des deux autres formations politiques. Le plus vieux jeune politicien du Québec, Mario Dumont, a en bonne partie fait sa

(suite page 12)

LA RANCOEUR DES TRAVAILLEURS ENVERS LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES EST-ELLE JUSTIFIÉE ?

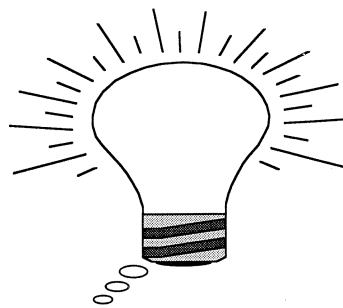
par Carole Towner

Les travailleurs se plaignent sans cesse que leur chèque est amputé, qu'ils paient trop de taxes et trop d'impôt. Ils crient vite à l'injustice, pestant contre les personnes assistées sociales qui vivent à leurs dépens. Pour illustrer le non-fondé de cette plainte, nous avons pour vous quelques chiffres vous démontrant qu'ils auraient intérêt à crier un peu moins fort.

Il en coûte 4,249 milliards par année à l'État, pour faire fonctionner la sécurité du revenu (location des bureaux, salaires des fonctionnaires, courrier, etc.). De ce montant, 3 milliards sont versés sous forme d'aide aux prestataires, ce qui représente 7,32 % des dépenses prévues pour l'année 1998 qui s'élèvent à 41,842 milliards. Les services les plus coûteux sont la santé, l'éducation, (un étudiant coûte plus qu'une personne assistée sociale), les routes, sans parler des salaires dans la fonction publique, des avantages sociaux, des primes de toutes sortes, des nombreux voyages et des formations offertes pour les employés de l'État.

Mais revenons à un exemple concret. Sur un salaire annuel brut de 20,000 \$, 2,138.76\$

retourne à l'impôt provincial.



De ce montant, 156.13 \$ ira à l'aide sociale, ce qui représente .08 % des gains. Est-ce trop payé pour faire vivre l'ensemble de la sécurité du revenu ?

Autre exemple, sur un salaire annuel de 50,000 \$, environ 400.00 \$ sera retenu pour l'aide sociale, soit l'équivalent d'un mois de prestations pour une personne apte partageant un loyer, ce qui ne représente toujours pas 1 % du montant gagné. Et le salarié est le premier à bénéficier du montant qui est déduit de son salaire. Les soins de santé, l'éducation de ses enfants et tous les autres services qu'il utilise lui coûteraient plus cher s'il déboursait à chaque fois qu'il en a besoin.

Quant à la personne assistée

sociale, c'est la totalité de son revenu qu'elle doit dépenser pour vivre. C'est donc 15 % du montant qu'elle reçoit qui retourne directement dans les coffres de l'état, en taxes foncières, en TPS, etc.

Si un travailleur vous accuse de vivre à ses dépens, de grâce ne vous gênez pas pour lui rappeler qu'il consacre moins de 1 % de son salaire pour l'ensemble de la sécurité du revenu, la portion allant à un bénéficiaire est de .0000000000000001 % de son salaire, l'équivalent de l'atome d'un sou noir ! Soyez donc plus généreux que lui et offrez-lui le sou de l'ingratitude...

Carole Towner



(suite de la page 10)

popularité en menaçant de mettre des fonctionnaires à la porte et d'abolir une série de Ministères, ce qui n'est pas très encourageant pour la relance de l'emploi. Faut-il s'étonner de cette position d'un chef de Parti qui favorisait les Conservateurs aux dernières élections fédérales?

Tant qu'à la gauche, il faut être conscient qu'elle n'est pas très

forte. Ce n'est pas en comptabilisant un peu moins de 1% du vote (en additionnant le résultat de tous les Partis et candidats progressistes, incluant Michel Chartrand) que l'on peut s'attendre à court terme à une réelle alternative progressiste au niveau électoral.

Tout cela fait en sorte qu'une fois de plus, les personnes assistées ne devront compter que

sur elles-mêmes et sur leurs alliés naturels dans les différents mouvements sociaux pour défendre leurs droits et faire des pas supplémentaires dans nos lutte pour une société juste et égalitaire. Ne comptons que sur nos propres moyens !

Serge Petitclerc est militant à l'ADDS

TRAVAILLEURS AUTONOMES

par André St-Marie

Saviez-vous que même sur l'aide sociale, vous pouvez travailler et que travailler à son propre compte est une alternative intéressante?

Si vous êtes travailleur autonome, vous pouvez déduire une partie de votre loyer, électricité, chauffage, téléphone, assurances transport, etc.

Cependant, il y a des critères à respecter pour être reconnu travailleur autonome à l'aide sociale, les voici:

CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES:

* Agir comme employeur

* posséder une entreprise

* exercer son métier, sa profession à son compte

* encourir un risque de perte

* espérer tirer un profit

* organiser sa contribution aux régimes publics

CRITÈRES DE SUBORDINATION:

* fixer soi-même ses horaires de travail

* pouvoir se faire remplacer par

une personne de son choix

PROPRIÉTÉ DES OUTILS:

* fournir les outils et le matériel nécessaires à l'exécution du travail

* supporter les frais de réparation, d'assurance, de transport, d'essence, de location ou de financement de ses outils.

André Ste-Marie est militant à l'ADDS

PENSION ALIMENTAIRE / SÉCURITÉ DU REVENU

par Christiane Savary

Actuellement, le système, au niveau du ministère de la sécurité du revenu, considère la pension alimentaire évaluée et sanctionnée par le tribunal pour répondre au besoin de l'enfant comme étant un revenu en totalité pour le parent chargé d'administrer la dite somme d'argent pour l'enfant et non pour lui-même.

La sécurité du revenu déduit donc, en totalité, le montant de la pension de la prestation qui serait normalement versé aux parents.

Maintenant que la sécurité du revenu a établi son barème de base à 490.00 \$ par mois pour une personne seule, ne considérant plus les enfants, tous les partis (parents, enfants) sont nettement pénalisés. Cette situation entraîne inévitablement un appauvrissement pour la mère, l'enfant et augmente la frustration de l'ex-conjoint.

Un recours collectif est entrepris contre la sécurité du revenu par Christiane Savary (travailleuse sociale).

Un recours collectif, c'est la procédure qui permet à une personne de porter sa cause en justice au nom de toutes les personnes qui sont victimes de la même situation et en subissent les mêmes préjudices.

Les objectifs visés par ce recours collectif sont essentiellement :

- Que la pension alimentaire ne soit plus considérée comme un revenu pour celui ou celle qui la perçoit puisque cette somme est calculée selon les besoins de l'enfant.

- Nous sommes fiduciaires (tuteurs(es)) de cet argent pour nos enfants.

- Nous sommes comme des curateurs privés qui n'avons pas à utiliser cet argent pour nous mais bien pour l'enfant à qui il revient.

- Nous devons priver nos enfants pour subvenir à peine à nos propres besoins.

- Rétablir la justice pour l'enfant.

- Cesser d'abaisser la femme dans sa dignité.

- Contrecarrer la rapidité de l'appauvrissement des femmes monoparentales qui sont sur l'aide sociale.

- Diminuer ou cesser d'augmenter les conflits entre ex-conjoints au sujet des questions financières.

IMPACTS:

- Impôt déguisé pour celui ou celle qui verse la pension alimentaire (l'ex-conjoint (e) paie deux fois).

- Frustration du conjoint ou de la conjointe puisque cet argent n'est pas utilisé selon le jugement de la cour.

- Le gouvernement fait payer à l'ex-conjoint(e) ce que lui devrait défrayer. Ex. : si la pension est de 200.00\$ par



mois et le barème est de 490.00\$, l'aide sociale verse alors 290.00\$

- Augmentation des conflits familiaux et surtout conjugaux entre les ex-conjoints (tes), donc répercussion sur les enfants. " Tu dépenses l'argent pour toi et non pour nos enfants".

- Contribue directement à l'appauvrissement des familles monoparentales recevant une pension alimentaire pour l'enfant.

- Perte de dignité et conflits difficiles à comprendre pour l'enfant puisqu'il n'a pas tout ce à quoi il a besoin (vêtements, sorties, activités, etc...).

- L'ex a constamment à se défendre d'être dans l'obligation d'utiliser cet argent. (Humiliation, sentiment de quémander, toujours avoir besoin de quelqu'un d'autre)

- Perte d'autonomie financière. L'ex administre ou plutôt utilise l'argent de l'enfant pour ses propres besoins.

- Sentiment d'infériorité, sentiment d'impuissance.

REVENDEICATIONS:

- Que la femme et l'enfant soient reconnus comme 2 entités dis-

tinctes.

- Que la pension alimentaire versée pour les enfants leur soit réservée.

- Que les enfants cessent de se faire dire que l'ex fait vivre l'autre parent alors que cet argent lui revient.

CLIENTÈLE CIBLE :

- Les enfants

- Celui ou celle qui reçoit la pension alimentaire totalement déduit du bien-être social.

- Celui ou celle qui est écoeuré(e) de verser pour son (ses) enfant(s) une somme qui n'est pas utilisée comme il se devrait (selon la cour, pour

l'enfant).

- Celui ou celle qui est toujours obligé de dire non à l'enfant ou aux enfants parce qu'il n'a pas d'argent pour payer sorties, fêtes d'amie(s) etc...

- Celui ou celle qui doit toujours justifier sa situation de pauvreté face à son ex.

Les procédures à suivre face à ce recours restent à déterminer nous vous tiendrons au courant. Je demeure disponible pour une séance d'information.

Christiane Savary

VOICI LA PLAINTÉ DU FRONT COMMUN EXPÉDIÉE AU CRTC CONCERNANT L'ÉMISSION "BLACK OUT" DIFFUSÉ À TQS.

PLAINTÉ AUPRÈS DU CRTC

Objet : Émission de télévision sur les assistés sociaux ("Le B.S."), première d'une série portant le titre "Black-out au Lion d'or", diffusée le 1er septembre 1998 de 20h30 à 21h30 sur les ondes de Télévision Quatre Saisons.

Nous intervenons auprès du CRTC au sujet de cette émission parce que celle-ci est un affront collectif à plus de 600 000 personnes assistées sociales du Québec. Nous avons reçu beaucoup d'appels et de commentaires de personnes qui ont été blessées et peinées de cette émission.

Parlons d'abord du cadre de l'émission. Dans la publicité qui a précédé la diffusion de l'émission, le diffuseur se vantait de présenter un produit "politiquement incorrect". Si par ces mots il entendait rejeter les progrès du langage en matière de respect des personnes et des groupes, il est certain qu'il a livré la marchandise, puisque "le B.S." est le contraire d'un débat démocratique, ordonné et même simplement poli. La règle du jeu dans cette émission est la démagogie. Le dialogue se fait principalement par sifflement et par huées.

Nous sommes préoccupés comme citoyennes et citoyens de cet emprunt aux pires innovations de certaines télévisions américaines et nous craignons les effets sur notre société d'un tel modèle présenté à une très bonne heure d'écoute. Cet encouragement donné à la violence verbale dans les échanges entre personnes n'est pas conforme, à nos yeux, au rôle que doit jouer un diffuseur qui respecte ses auditeurs et se respecte lui-même.

Cette émission est d'une facture ambiguë. La salle où elle est tournée est une salle de cabaret et les personnes présentes boivent très publiquement de l'alcool.

Regardons maintenant le traitement fait dans cette émission, "Le B.S.", aux personnes assistées sociales. D'abord il y a la question des quatre invités qui ont été choisis pour représenter les plus de 600 000 personnes assistées sociales au Québec. Nous savons qu'une animatrice de l'émission a appelé au moins un de nos groupes membres pour demander des noms de personnes assistées sociales qui préféreraient recevoir une prestation de l'aide sociale plutôt que de travailler; elle s'est fait répondre qu'on n'en connaissait aucun, tellement il est difficile de survivre avec la seule prestation. Ce qui nous est clair, c'est que les invités ont été choisis parce qu'ils donnaient une image particulière de la personne assistée sociale comme étant quelqu'un qui ne veut pas travailler. L'auditoire, pour sa part, a été sélectionné au moins en partie par une annonce de journal faisant appel à des personnes qui en avaient contre les prestataires du "B.S.". Les dés étaient pipés.

Tout le long de l'émission il n'y a eu qu'hostilité envers les personnes assistées sociales, hostilité parfois suscitée, toujours encouragée par les animateurs. Un chanteur a présenté une chanson qui était un compendium des préjugés les plus grossiers envers les personnes assistées sociales. À un certain moment, l'animateur principal lance aux quatre invités, gratuitement : "Vous êtes des mésadaptés sociaux". Dans la salle noire, une animatrice se promène avec un gros micro, recueillant et répercutant les propos très majoritairement injurieux à l'endroit des personnes assistées sociales.

Il se pose ici une question troublante. Le téléguide, à propos de "Black-out" au Lion d'or", écrit : "participation d'imitateurs et d'humoristes différents à chaque semaine". Qui sont ces humoristes et ces imitateurs dans l'émission qui nous occupe? Se trouvent-ils parmi les invités? parmi les intervenants dans l'assistance? Il n'y a certainement pas de rires qui fusent pendant la longue heure du "B.S.". Serait-ce qu'il y a vraiment scénarisation et jeux de rôle pour faire cette attaque en règle contre les personnes assistées sociales?

Nous estimons que cette émission avait pour but de couvrir les personnes assistées sociales de haine, de mépris et de ridicule. Nous avons affaire à un libelle de groupe. Les émissions haineuses doivent être combattues au même titre que la littérature haineuse. Plus encore, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec proclame le droit de tout être humain à l'intégrité de sa personne ainsi que le droit de toute personne à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

Les diffuseurs obtiennent leur permis à certaines conditions. C'est une permission et aussi une responsabilité, dont le diffuseur ne peut se délester en renvoyant la balle à un producteur, comme l'a fait un représentant du service à la clientèle de TQS à qui nous nous sommes adressés et qui nous a renvoyés au producteur, Les productions carrefour. les gens écoutent TQS, et non un producteur. Et c'est TQS, éventuellement, qui aura à prouver qu'elle mérite un renouvellement de permis. Nous demandons que, le moment venu, il y ait une audience publique sur cette question.

L'émission "le B.S." finit par une phrase écrite sur l'écran : "Aucun animal n'a été maltraité pendant cette émission". Le diffuseur nous indique ses valeurs. C'est à donner la nausée.

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

DÉPANNEUR 37

HORAIRE:

JANVIER

Mardi le 12: 19:00 hres
Mardi le 26: 13:30 hres

FÉVRIER

Mardi le 2: 13:30 hres
Mardi le 9: 19:00 hres
Mardi le 23: 13:30hres

MARS

Mardi le 2: 13:30 hres
Mardi le 9: 19:00 hres
Mardi le 23: 13:30 hres
Mardi le 30: 13:30 hres

L'ÉQUIPE DE LA RIPOSTE

Renée Dubeau
Camille Gaudreault
André Ste-Marie
Carole Towner

COLLABORATIONS

Jean-Claude Blanchard
Richard Marcoux
Serge Petitclerc
Christiane Savary



301, rue Carillon, Québec
Tél.:(418) 525-4983

LA RIPOSTE

Vol. 2, no 2, octobre 1997

Bulletin de liaison de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métro (ADDS)

LES MOTS... LES MOTS... LES MOTS... DITS !

La saison estivale est terminée. C'est la rentrée et tout le monde s'active à l'ADDS! L'équipe de *La Riposte* (Jean, Camille et Simon) vous a concocté un bulletin tout aussi coloré que ce que nous offre présentement l'automne.

Nous vous présentons d'abord les nouvelles fraîches et moins fraîches de l'ADDS. Vous trouverez entre autres dans votre bulletin un bref aperçu de ce qui s'est fait à l'Assemblée générale de l'ADDS tenue au mois de juin. Quelques mots, aussi, sur les programmes EXTRA et PAIE au sein de l'ADDS qui ont fait l'objet d'un vif débat, comme le souligne Simon dans un article plus étoffé. Également quelques potins sur nos militants et militantes...

Les bien-pensants... Jean se défoule à sa façon sur ce «beau» thème qui imprègne ce numéro de *La Riposte*.



Il nous propose notamment un «test» amusant mais non moins révélateur de ce que peuvent souvent entendre les gens sans emploi de la bouche des bien-pensants, des médias et de leurs «vedettes». Difficile de ne pas juger ces derniers à notre tour...

Une nouvelle chronique vous est proposée: INFO-LOI. On y parlera de différents thèmes s'appliquant à la Loi sur la sécurité du revenu. Par ailleurs, André Nouveau, un sympathisant de l'ADDS, vous a rédigé une... riposte virulante sur le thème du travail au noir.

Tout ça et bien d'autres dans votre bulletin. Bonne lecture!

Le comité de *La Riposte*

Sommaire

LES NOUVELLES DE L'ADDS p. 2

Lorsque le travail n'en est pas un p. 3

RIPOSTE:

Les voleurs au pouvoir! ... p. 4

Programmes PAIE, EXTRA p. 6

Bien-pensants et médias:
André Arthur p. 7

Revenu minimum
d'existence p. 8

Test: un bien-pensant vous empoisonne-t-il la vie? ... p. 10

INFO-LOI: Partage du
logement p. 15

ANNIVERSAIRES p. 15

ACTIVITÉS À VENIR p. 16

LES NOUVELLES DE L'ADDS

par
Renée Dubeau et Simon Hénnaire

Au terme d'une année fébrile et active d'engagements tous azimuts, le temps était venu de dresser un bilan. C'est ce que nous avons fait au mois de juin dernier. C'était pour nous l'occasion de faire le point sur nos différentes réalisations de l'année, entre autres dans les différents comités de l'ADDS. Nous en avons aussi profité pour identifier les défis qui nous attendent dans l'année à venir. C'était un bon moment car, même si les sujets traités étaient sérieux, les participants ont trouvé le moyen de rire et de se détendre.

Le bilan a été suivi d'une journée de travail portant sur la vie militante. On a d'abord travaillé en petites équipes dans le but de partager nos impressions sur le vécu des personnes salariées d'une part et, d'autre part, sur celui des personnes militantes. Il s'agissait en fait d'une introduction à une discussion plus large portant sur nos rapports interpersonnels à l'ADDS. Nous avons donc parlé de nos joies et de nos difficultés dans le cadre de nos propres engagements à l'intérieur de l'équipe.

Le 19 juin suivant, en avant-midi, les locaux du 301 Caillon ont été le théâtre d'un travail en atelier visant à exprimer les pous et les contres face aux programmes PAIE et EXTRA (voir l'article). Ce fut un débat très animé au cours duquel les gens ont exprimé haut et fort leurs opinions, quelles qu'elles soient. L'atmosphère était survoltée, mais le moins qu'on puisse dire, c'est que l'émotion n'a pas empêché une grande cohérence dans les positions collectives qui ont été dégagées. Notons que, les opinions étant partagées, on a dû aller au vote secret, ce qui n'est certes pas fréquent.

En après-midi se sont tenues des élections destinées à combler deux postes vacants au comité d'organisation. Au terme du vote, Serge-Emmanuel et Réjean se sont ajoutés à notre nouveau C.O. On a pu remarquer une bonne participation et on a même pu connaître davantage les personnes grâce à leurs interventions. Bienvenue à la nouvelle équipe! Elle a du pain sur la planche... et nous osons espérer qu'elle saura défendre les intérêts de l'association et des personnes assistées sociales en général.

Soulignons la présence de notre «jeune recrue», le nouveau stagiaire Frédéric «Fred» D'Avignon. Notre ancienne stagiaire, Carole, nous a parlé de sa réputation à l'université, par le biais d'une autre personne dont nous faisons ici le nom pour ne pas ternir sa réputation. Renée est intriguée par les antécédents de Fred... En passant, Carole ne nous a toujours pas remis son billet de médecin (sic!)...

Il faut aussi souligner l'élection de l'ADDS à l'exécutif du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). Il s'agit de la reconduction de son mandat, pour un nouveau terme de deux ans. Le membership de l'ADDS est passé à plus de 200 membres en règles: nous visons maintenant le cap des 300 membres.

Avez-vous remarqué le nouveau dépliant de l'ADDS? Et son nouveau Logo? Félicitations à Johanne et à Simon, leurs concepteurs.

Comment une «ancienne» peut-elle devenir une «nouvelle»? C'est bien simple: Johanne a commencé son stage le 9 septembre dernier. C'est ainsi qu'une ancienne militante devient une nouvelle stagiaire!

Vacances d'été bien méritées: on a eu beaucoup de plaisir à la Botte-de-Foin, dans l'Estrie! On a fait des petits feux, rencontré nos anges gardiens, visité une abbaye, bien mangé et bien ri... Le party continuera l'an prochain, mais un bon conseil: la prochaine fois que vous partez en voyage, apportez vos passeports... on ne sait jamais où l'on s'en va!!!

Nous accueillons maintenant de nouveaux-nouvelles militants-tes: Claude (qui est souvent aux locaux, on le connaît bien...), Thérèse et Sophie. Espérons qu'ils resteront avec nous longtemps et que leur énergie nous aidera à gagner nos luttes!

Renée Dubeau et Simon Hénaire sont respectivement permanente et militant à l'ADDS.

LORSQUE LE TRAVAIL N'EN EST PAS UN !

par Christian Loupret

Saviez-vous que:

Une personne seule sur l'aide sociale qui reçoit \$ 490.00 par mois a droit à un gain de travail de \$184.00 par mois sans que son chèque ne soit amputé d'aucun montant?

Vous devez savoir aussi que lorsqu'une personne prestataire de la Sécurité du revenu abandonne un travail sans motif «sérieux», au sens de la loi, une pénalité de \$150.00 par mois pendant 12 mois s'applique. Autrement dit, si vous avez un travail qui vous rapporte \$180.00 par mois et que vous laissez ce travail, peu importe la raison, vous ne serez pas pénalisé. La raison en est que votre prestation mensuelle n'a jamais été réduite et que le fait de lâcher ce travail ne vous rend pas admissible à des prestations supérieures.

CONSULTEZ L'ADDS POUR D'AUTRES INFORMATIONS
CONCERNANT L'AIDE SOCIALE.

JE RIPOSTE TU RIPOSTES IL RIPOSTE ...

LES VOLEURS AU POUVOIR !

par André Noureau

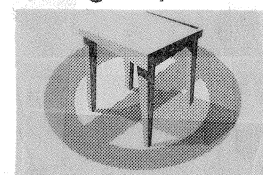
Depuis peu, nos politiciens (les Landry, Léonard, Rioux, Harel et cie) nous font la morale à propos du travail au noir. Vous avez tous vu la publicité télévisée sur ce sujet. Que d'insignifiance, d'hypocrisie et de mépris! Trouvez-moi un seul ministre, un seul député, un seul fonctionnaire, un seul entrepreneur, un seul spéculateur, un seul patron, un seul riche, qui n'ait jamais travaillé ou employé au noir ou qui n'ait jamais compté un seul membre de son entourage dans cette situation! Le travail au noir n'existe et ne se développe que parce qu'il profite aux riches et puissants d'abord, sinon, ces derniers l'auraient éliminé depuis longtemps! Les patrons et le gouvernement promeuvent activement le travail au noir; nous sommes des milliers à pouvoir en témoigner.

Notre civilisation a commis une grossière erreur: mesurer la valeur d'un individu sur une

base matérielle. Aujourd'hui, seule une occupation lucrative et prestigieuse nous assure d'être considéré comme un être humain digne et valable. Conséquence logique de cette perversion: une personne assistée sociale, un chômeur ou un travailleur à statut précaire sont regardés comme des humains «bas de gamme» avec des droits «bas de gamme». Mais qui dit droits «bas de gamme», dit responsabilités «bas de gamme». Un humain «bas de gamme» n'a donc aucune obligation morale de se comporter en être digne et autonome et en concitoyen responsable, donc respectueux des lois d'une société qui le rejette. Qu'en dites-vous, chers et méprisants nantis qui promulguiez ces lois pour protéger vos privilèges? Comble d'hypocrisie, nos gouvernements *politically correct* et les comptables-spéculateurs-gens d'affaires qui les manipulent, exigent des

personnes assistées sociale, des chômeurs et des travailleurs à *cheap labour* un sens de la citoyenneté, un renoncement, un esprit de partage et une rigueur morale dont on chercherait en vain l'exemple chez les apôtres de la consommation de masse et du néolibéralisme sauvage.

Le travail au noir n'existe et ne se développe que parce qu'il profite aux riches et puissants d'abord, sinon, ces derniers l'auraient éliminé depuis longtemps!



Je propose un nouvel indice à Statistique Canada: l'indice de préservation de la paix sociale associé au travail bénévole réalisé par les personnes assistées sociales et les chômeurs. Saviez-vous, chers

contribuables, qu'une personne assistée sociale apte au travail qui fait du bénévolat risque des ennuis avec son agent-e? Elle est censée chercher un emploi à temps plein et, c'est connu, le bénévolat n'est pas du travail... Grâce à ses démissions successives, palliées par les bénévoles, le gouvernement épargne des millions chaque année. Alors, de quoi ses agents se plaignent-ils ?

En passant, quand cesserons-nous d'avalier ce grossier mensonge à propos du taux de chômage chez nos voisins du Sud? Paraîtrait qu'eux, «ils l'ont l'affaire» et que «tout l'monde a une job, là-bas!» Si on effaçait des statistiques étatsuniennes les emplois à statut précaire, donc à temps partiel, temporaires, à petit salaire, sources de discrimination et de harcèlement, sans protection pour la santé et l'environnement, le taux de chômage aux États-Unis atteindrait des sommets hallucinants!

Brisons un autre mythe: un entrepreneur ne crée et ne maintient des emplois que dans la mesure où il y voit un profit. Ce profit, il peut désormais le réaliser avec une remarquable efficacité par la spéculation (en bourse ou ailleurs), c'est-à-dire sans créer d'emplois et sans produire de biens et de services utiles et abordables pour la communauté. Quand un

patron vous parle de flexibilité «pour s'adapter à la compétition», il parle de votre licenciement ou de votre mise en esclavage. Pour cette racaille, une seule loi: le profit; pour nous, une seule conséquence: la mort. Alors? Quand cesserons-nous de croire que le secteur privé existe pour créer de l'emploi?

Les vrais parasites, les plus grands «B.S.» de tout le pays, ce sont les gens d'affaires et les cadres supérieurs qui bénéficient de subventions et d'abris fiscaux scandaleux, qui paient peu ou pas d'impôt et qui détournent toute notre richesse vers les paradis bancaires! Sans compter les millions qu'ils épargnent et le chômage qu'ils créent ici en démenageant leurs usines dans des pays moins «irritants» en termes de salaires et de mesures de justice sociale et de protection de l'environnement. Retirons la citoyenneté canadienne à tous ces profiteurs-crapules qui ont mis notre pays en banqueroute et qui s'engraissent sur le dos du tiers-monde! Pas convaincu encore? Comparez les sommes versées annuellement en prestations d'assurance sociale au Canada avec les colossales évasions fiscales révélées chaque année par le vérificateur général. Osez me dire, après ça, que les dépenses de programmes (affaires sociales, éducation) sont responsables de notre faillite! Dans l'exemple présent,

on conclurait plutôt à un cas de faillite frauduleuse...

Les contribuables particuliers paient déjà, dans leurs propres impôts, les subventions et les exemptions fiscales aux contribuables entrepreneurs (leurs patrons). Ils paient aussi, dans le coût des biens et services qu'ils ont contribué à produire et dans la détérioration constante de leurs conditions de travail, les impôts et les profits de ces mêmes patrons. Ils paieront enfin, encore dans leurs impôts, cette immonde chasse aux sorcières déclenchée contre eux, les «méchants» travailleurs au noir. Quant à elles, les personnes assistées sociales non-contribuables seront surveillées plus que jamais et subiront sûrement, de multiples manières, l'effet détestable de cette ignoble trahison de nos représentants élus.

Je proclame, moi, ouverte la chasse aux employeurs au noir et aux employeurs «précarisants», la chasse aux souteneurs et aux clients, la chasse à ces menteurs qui nous gouvernent et aux voleurs-exploiteurs qui les manipulent !

André Noureau est un sympathisant de l'ADDS très préoccupé de toutes les questions sociales. Une première version de son article a été publiée sous le titre *Noir Silence*, à la rubrique *Courier* du magazine culturel *Voix* (9/01/97).

Les programmes PAIE et EXTRA en question: l'ADDS doit-elle les utiliser?

par Simon Hénaire

Tout un débat que celui qui porte sur l'utilisation des programmes d'employabilité et d'aide à l'emploi à l'ADDS! Le 19 juin dernier, aux locaux de l'ADDS, a eu lieu un atelier portant sur la pertinence pour l'Association d'avoir recours à de tels programmes, plus précisément les mesures PAIE et EXTRA. À cette occasion, les participants à la discussion se sont séparés en deux groupes de travail: les «pour» et les «contre». Ces groupes avaient pour tâche de définir d'une part les avantages et, d'autre part, les désavantages de chacun des programmes en question.

Les avantages

Au nombre des avantages recueillis par le groupe favorable aux mesures, concernant le programme EXTRA, on retrouve deux catégories: les avantages pour la personne participante et les avantages pour l'organisme. Pour la personne, il existe un avantage monétaire qui se traduirait par l'augmentation de 25% des revenus d'aide sociale; l'occasion de profiter d'une certaine valorisation de l'individu; l'acquisition d'une expérience de travail transférable sur le marché régulier de l'emploi en plus de voir sa participation briser son isolement. Pour l'organisme, on verrait des «bras additionnels» s'ajouter à sa force de travail; un avantage monétaire qui équivaldrait à une subvention pour les OSBL et, finalement, une occasion de combler les tâches administratives.

En regard du programme PAIE, les avantages pressentis pour la personne sont: le changement du

statut de la personne participante; une plus-value financière; une expérience de travail; le droit aux Normes minimales du travail; une plus grande valorisation et, à la fin du programme, l'admissibilité à l'assurance-emploi. Quant aux bénéficiaires que retirerait l'ADDS d'une telle participation, ils recourent ceux identifiés pour le programme EXTRA, en plus d'apporter une plus grande crédibilité aux yeux des organismes subventionnaires et d'avoir des employés stables et motivés.

Les désavantages

Concernant le programme EXTRA, les inconvénients pour la personne comprennent le fait qu'on traite celle-ci comme un employé sans protection, discriminé et sans recours. On doit aussi penser à l'éventuelle pénalité de six mois dans le cas où le programme est interrompu avant la fin; au fait que ce programme ne témoigne d'aucun rapport avec la scolarité et les expériences de travail; qu'il ne s'agit pas d'une mesure intégrée; qu'elle constitue un danger pour l'intégrité physique et psychologique. Pour l'organisme, les désavantages sont: un effort de gestion supplémentaire; le parachutage de personnes; le contrôle par les CTQ; le *training* des personnes; le fait qu'il n'y ait aucune création d'emploi réelle; la relation employeur-employé et, enfin, la position politique de l'organisme. Il est à noter que les participants ne craignent pas que l'ADDS se rende coupable d'exploitation à l'intérieur de ses murs. Par contre, on appréhende les effets négatifs des programmes EXTRA à l'extérieur de l'ADDS, à partir de l'expérience négative de certains participants-es.

Pour ce qui est des désavantages évoqués au sujet du programme PAIE, ils semblent moins nombreux. On retrouve le fait que cette mesure n'est pas prise au sérieux par l'employeur; la pénalité de 150\$ par mois qui constitue en fait du chantage; le fait qu'on garde l'étiquette d'«assisté social» et, enfin, que le participant n'est pas responsable de son parcours. Pour l'organisme, on retrouve le même désavantage dit du «parachutage», le contrôle, l'absence de garanties de continuation de l'emploi et l'inexistence de «maillage» avec les autres organismes ou entreprises.

La décision

En après-midi, lors de l'Assemblée générale, un vote a été pris afin de décider si l'ADDS allait recourir à ces programmes. Il a été décidé que les programmes PAIE seraient utilisés par l'ADDS, contrairement aux programmes EXTRA qui ne le seront pas. Les résultats détaillés du vote laissent voir un inversement de la tendance lorsqu'on compare le cumulatif décisionnel pour chacun des programmes. PAIE: 6 contre et 13 pour, 1 abstention; EXTRA 13 contre, 7 pour. Reste maintenant à mettre en vigueur les décisions de l'Assemblée générale et à constater, par l'expérience, si le programme PAIE est véritablement avantageux pour ses participants et pour l'ADDS.

Simon Hénaire est militant à l'ADDS

BIEN-PENSANTS ET MÉDIAS: ANDRÉ ARTHUR

par Jean Cazes

On est le 10 décembre 1996, journée du dépôt du Livre vert sur la réforme de l'aide sociale. Ce midi, en quête d'informations, je tombe par hasard sur l'émission d'André Arthur: j'ai le goût de jouer les «boubous macoutes» en entendant ses propos... Pourquoi ne pas l'enregistrer? Qui sait, ça pourrait peut-être servir...

Je vous fais grâce du récit complet d'un premier entretien avec une épouse de dentiste qui, dans le confort et la quiétude de son foyer, tenait à expliquer pourquoi son cher mari ne prenait jamais de rendez-vous le matin avec un «B.S.» Selon elle, «c'est la première chose qu'un dentiste apprend quand il ouvre son propre cabinet, car un dentiste n'a pas les moyens de perdre des rendez-vous.» L'auditrice suivante est une «madame» sur l'aide sociale (pourtant...), considérée inapte au travail. Je vous présente une partie de son échange avec le «Roi Arthur». C'est à votre tour de juger!

(...) Est-ce que vous faites partie de ceux qui seraient capables de travailler, ou est-ce que c'est réglé pour vous? (ARTHUR)

Ben non, moi j'peux pas; j'fais d'arthrite rhumatismale... (LA «MADAME»)

Bon ben, voyez-vous, moi j'prétends que des gens comme vous qui sont pas capables de travailler ne devraient pas recevoir de l'aide sociale; ils devraient recevoir la régie des rentes de façon générale, car c'est pour vous qu'on paye des taxes; c'est pas pour le gars d'à côté qui a sa loterie, son vidéo, son abonnement au club vidéo, son câble, son antenne parabolique, sa télévision couleur... (ARTHUR)

J'en connais, M. Arthur... J'viens assez en furie de voir les gens - ah mon Dieu, j'vas m'faire haïr mais c'est anonyme - sur l'aide sociale, comment y peuvent dépenser...

Mais j'vas vous l'dire, moi: y travaillent au noir!

Mais ceux que j'connais travaillent pas au noir mais y font une belle vie pareille...

Y'ont des p'tits extras à queq'part, voyons donc. Si y'ont d'argent, ils prennent à queq' part; l'argent pousse pas dans les arbres; y la volent ou bien y'a gagnent!

(Suite à la page 8)

(Suite de la page 7)

Mais en tout cas, peut-être que j'sé pas, là... (LA «MADAME» EST VISIBLEMENT MAL A L'AISE)

Ou peut-être que leurs enfants mangent pas... Quand vous voyez les enfants à l'école avoir faim, c'est parce que les parents ont bu leur «B.S». Parce qu'y en a assez, au «B.S.», pour faire manger les enfants!

J'ai élevé les enfants là-dessus, moé, pis on ne vivait pas riche...

A Québec, on a une patente qui s'appelle le Pignon bleu, qui se donne beaucoup d'importance depuis que Marcel Aubut y'a donné d'argent; bon ben c'est plein d'«B.S.» qui envoient leurs enfants manger là l'midi. Mais elle, a r'çoit son «B.S.» pour nourrir ses enfants, par exemple...

... Ou pour aller au bingo!

Une fois de temps en temps, ça lui permet de mettre de l'argent de côté: Acapulco, Puerto Valarta... Les pauvres vont toute là! (...)

* * *

P.S. NE VOUS GÊNEZ PAS POUR COMMENTER LE TOUT OU DÉNONCER D'AUTRES PRÉJUGÉS «GARROCHÉS» PAR LES MÉDIAS ET LEURS PORTE-PAROLE : L'ADDS EST LÀ POUR ÇA!

Jean Cazes est militant à l'ADDS et journaliste à la pige.

REVENU MINIMUM D'EXISTENCE

par Alain Forfin

Chez nos cousins lointains, les Français de France, circule l'idée que le *revenu minimum d'insertion* (RMI) devrait être donné sans condition. Cette idée a cependant beaucoup

d'opposition et a des affinités avec une des revendications du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ): le *revenu de citoyenneté* ou le *revenu minimum garanti*.

L'équivalent français de notre Sécurité du revenu a effectué une étude entre deux groupes de «Rmiste» en Alsace, en 1994. Pendant que l'un recevait des prestations sans condition pendant deux ans,